



Mise en fonctionnement du support matériel d’archivage visé à l’article 31 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée

Déclaration prévue par les dispositions de l’article 10 du décret n° 2010-482 du 12 mai 2010 modifié

DEMANDE D’AGRÉMENT DE JEUX OU DE PARIS EN LIGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration de mise en fonctionnement du support matériel d’archivage

Par la présente, je soussigné NOM PRENOM, représentant légal de la société RAISON SOCIALE. opérateur de jeux ou de paris en ligne titulaire de l’agrément n° \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , déclare que le support matériel d’archivage visé à l’article 31 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée nécessaire à l’exploitation de cet agrément est mis en fonctionnement depuis le …………………………….

Fait à Ville, le Cliquez pour la date.

Signature du représentant légal :